

## Relations avec les publics et #culturecheznous

En dépit du déconfinement progressif, il est recommandé d'apporter le plus grand soin aux relations entretenues avec le public, fidèle ou occasionnel. Une information claire doit figurer sur le site internet de la structure, indiquant notamment les conditions de report ou de remboursement des spectacles, expositions et autres actions programmées.

A l'appréciation de chaque structure, il est envisageable de mobiliser la solidarité du public selon les modalités qui sembleront les plus adaptées et une attention particulière sera portée à la valorisation de cette générosité.

Le ministère a initié au mois d'avril le hashtag #culturecheznous et le site <https://www.culturecheznous.gouv.fr> pour donner une nouvelle dimension aux projets immatériels et numériques.

Afin de maintenir le lien avec le public et d'augmenter la lisibilité des projets portés par les structures, il est possible de bénéficier de la visibilité offerte par le site du ministère de la Culture.

Formulaire de dépôt :

<https://www.culture.gouv.fr/Divers/Culturecheznous>